



SURETE FERROVIAIRE



COLÈRE FROIDE CHEZ LES ADPX

L'UNSA-FERROVIAIRE REÇUE EN AUDIENCE

Une délégation de l'UNSA-Ferroviaire, composée d'assistants du dirigeant de proximité (ADPX), a été reçue par la direction de la Sûreté.

L'UNSA-Ferroviaire a, une fois de plus, porté sans concession les fortes attentes des ADPX sur trois enjeux majeurs : la reconnaissance et le positionnement des ADPX dans l'entreprise, la charge de travail et respect du taux de présence sur le terrain, la rémunération et déroulement de carrière.

1. RECONNAISSANCE ET POSITIONNEMENT DES ADPX DANS L'ENTREPRISE

L'UNSA-Ferroviaire a demandé que les ADPX fassent partie intégrante de la ligne managériale, et pas seulement lorsque cela arrange la direction de la Sûreté.

2. CHARGE DE TRAVAIL ET RESPECT DU TAUX DE PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

L'UNSA-Ferroviaire a demandé que la répartition du temps de travail entre le terrain (70%) et le bureau (30%) soit revue. Sur plusieurs sites, notamment en province, cette répartition est intenable et l'objectif de présence sur le terrain est inatteignable.

L'UNSA-Ferroviaire a également demandé que les ADPX puissent bénéficier d'une journée de télétravail pour réaliser les tâches administratives qui leur sont confiées.



3. RÉMUNÉRATION ET DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

L'UNSA-Ferroviaire revendique que les ADPX, qui font partie intégrante de l'encadrement des agents, soient nommés à la classe 5 et que les DPX soient, par conséquent, nommés à la classe 6. Le parcours de carrière serait alors le suivant : ADPX en classe 5, DPX en classe 6 et DUO en classe 7.

Alors que l'UNSA avait obtenu en audience, une hausse de "La prime" ces deux dernières années, nous demandons aujourd'hui une enveloppe spécifique ADPX, distincte de celle des agents opérationnels.

L'UNSA-Ferroviaire réclame que les ADPX disposent d'une enveloppe budgétaire dédiée permettant de leur attribuer une prime pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, afin de ne pas réduire l'enveloppe destinée aux agents opérationnels.

L'UNSA-Ferroviaire exige que les ADPX ne soient plus considérés par la direction comme des agents de réserve sans bénéficier de la prime afférente.

L'UNSA-Ferroviaire souhaite la création d'une indemnité spécifique aux ADPX, reconnaissant la particularité de leur poste.



POUR L'UNSA

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la direction n'a pas pris la mesure du mécontentement des ADPX !

Malgré quelques pistes évoquées en séance, le compte n'y est pas pour l'UNSA-Ferroviaire. Le rôle des ADPX est encore largement sous-évalué. Aujourd'hui, l'entreprise ne reconnaît pas l'importance réelle de leurs fonctions, pourtant essentielles et complexes : les ADPX constituent le lien indispensable entre les agents et l'encadrement.

La direction commence à percevoir l'ampleur du problème en constatant avec inquiétude que des agents refusent les postes d'ADPX en classe 4, voire que certains ADPX préfèrent redevenir chefs de mission.

L'UNSA-Ferroviaire restera dans l'action jusqu'à ce que les ADPX soient enfin reconnus à leur juste valeur !

Rapprochez-vous de vos délégués UNSA-Ferroviaire pour plus d'informations sur notre action.